

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Quinzième session de la Conférence des Parties
Doha (Qatar), 13 – 25 mars 2010

Comité I

Propositions d'amendements à l'Annexe I et à l'Annexe II

PROJET DE DECISION DE LA CONFERENCE DES PARTIES

Le présent document a été préparé par le Secrétariat sur la base du document CoP15 Prop. 42, après discussion à la sixième séance du Comité I.

Bulnesia sarmientoi

A l'adresse des Etats des aires de répartition pratiquant le commerce de Bulnesia sarmientoi et des pays d'importation de cette espèce

- 15.xx Les Etats des aires de répartition pratiquant ce commerce et les pays d'importation, travaillant avec le Comité pour les plantes, devraient :
- 1) trouver les meilleures méthodes ou des méthodes potentielles pour identifier l'huile essentielle et, si nécessaire, le bois;
 - 2) préparer un matériel d'identification et des orientations;
 - 3) rédiger des annotations appropriées pour compléter les méthodes d'identification proposées;
 - 4) vérifier si d'autres espèces doivent être inscrites pour permettre une identification et une réglementation du bois et de l'huile; et
 - 5) soumettre à la CoP16 un rapport sur leur travail et, s'il y a lieu, préparer d'autres propositions à soumettre à la CoP16."